

Les solutions de transport de l'Agglomération Choletaise

➤ LE DISPOSITIF SORTIR PLUS

➤ **Qu'est-ce que c'est ?**

Le dispositif « SORTIR PLUS » est une aide financière, proposée par certaines caisses de retraite complémentaires, permettant de régler la facture d'un organisme de services à domicile agréé, pour une prestation d'accompagnement (ou transport accompagné).

➤ **Qui peut y prétendre ?**

Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 75 ans retraitées d'une caisse de retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO.

➤ **Quelles sorties ?**

Promenades, courses, médecin, coiffeur, cimetière, spectacle, loto, visite chez des amis.

➤ **Combien cela coûte ?**

Aucune participation financière pour bénéficier de ce service. Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile.

Vous bénéficiez d'un compte annuel de 300€. A chaque besoin de sorties accompagnées, contactez le service SORTIR PLUS (4 à 5 jours avant la date de ma sortie ; réservation de plusieurs sorties sur 30 jours possible).

Votre demande est enregistrée et un conseiller vous met en relation avec un service d'aide à la personne disponible pour vous accompagner.

➤ **Comment en bénéficier ?**

Pour toute information sur le dispositif ou la programmation d'une sortie, contactez le service SORTIR PLUS au **0 971 090 971**, ou rendez-vous sur le site internet www.sortir-plus.fr

➤ LE TRANSPORT SOLIDAIRE

➤ **Qu'est-ce que c'est ?**

Il s'agit d'un service de transport basé sur le bénévolat mis en place sur certaines communes de l'Agglomération Choletaise afin de lutter contre l'isolement des personnes.

➤ **Qui peut y prétendre ?**

Il s'adresse à toutes les personnes valides qui ne peuvent se servir d'une voiture pour se déplacer.

➤ **Comment ça fonctionne ?**

Conformément au règlement de fonctionnement, une participation kilométrique vous est demandée à chaque trajet.

➤ **Comment en bénéficier ?**

Une liste des transports solidaires de l'Agglomération du Choletais est disponible au CLIC IGEAC : au **02.41.30.26.34** ou sur clic-igeac.org

➤ LE TRANSPORT POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE (TPMR)

➤ Qu'est-ce que c'est ?

C'est un service adapté aux personnes à mobilité réduite, résidant dans l'une des communes de l'Agglomération Choletaise. Il répond à tous les besoins de déplacements sur un territoire défini en fonction du lieu d'habitation (voir règlement du TPMR).

➤ Qui peut y prétendre ?

- Personnes à mobilité réduite après avis des médecins de la commission d'admission
- Personnes en fauteuil roulant non pliant
- Personnes détentrices d'une carte d'invalidité 80%

Pour les personnes non titulaires de la carte invalidité ou dont le taux est inférieur à 80%, l'admission est conditionnée à leurs ressources.

➤ Comment ça fonctionne ?

Les déplacements s'effectuent, après réservation, en taxi ou avec un véhicule aménagé : du lundi au dimanche et jours fériés (sauf le 1er mai).

➤ Comment en bénéficier ?

Chaque personne souhaitant être admise au service TPMR doit remplir un dossier d'admission.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter directement le TPMR : au **02.41.49.02.80** ou tpmr.tpc@choletbus.fr

➤ LES TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS

Service de transport de bus et cars sur l'agglomération (réseau urbain et péri-urbain)

Renseignements : **02.41.62.65.65** ou contact@choletbus.fr ou www.choletbus.fr

➤ LE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) – Lys-Haut-Layon

➤ Qu'est-ce que c'est ?

C'est un service de transport en commun permettant d'offrir une solution de transport public dans des zones où un transport régulier ne se justifie pas. Il circule sur réservation préalable. En l'absence de demande, aucun service ne fonctionne.

➤ Comment ça fonctionne ?

Des horaires de départ et d'arrivée à l'arrêt « Halte Routière » à Vihiers sont définis. En fonction des réservations déjà effectuées, l'opératrice vous indiquera l'horaire de prise en charge ou de dépose à l'arrêt souhaité (Lys-Haut-Layon, Montilliers, Cernusson, St Paul du Bois, Cléré/Layon, Passavant/Layon)

➤ Comment en bénéficier ?

Cette ligne 13TAD est accessible avec un titre Choletbus et la correspondance est possible avec un même titre de transport.

Les réservations se font au **02.41.49.02.80** ou tpmr.tpc@choletbus.fr